M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'admets que les tableaux qui figurent dans le rapport ne sont pas des recommandations salariales mais des barèmes. Étant donné que le rapport propose deux nouveaux barèmes, l'un pour l'année dernière et l'autre pour l'année prochaine, le premier ministre voudrait-il considérer avec attention ce que lui suggère notre parti, c'est-à-dire de limiter les hausses accordées à l'intérieur de ces barèmes? Je le répète, le premier ministre pense que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens et qu'il faut faire quelque chose pour empêcher notre population d'entretenir de trop grandes espérances?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au chef de l'opposition que le rapport a été déposé hier et que le cabinet ne l'a pas encore examiné. C'est ce que nous ferons. Je tiendrai compte de la suggestion du député. Cependant je ne saurais être d'accord avec lui que c'est faire preuve de courage de pénaliser un groupe de personnes, alors que le reste du pays peut se permettre de vivre sans contrainte.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX FRAIS DE MODERNISATION DE LA SYSCO

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme la direction de la Sydney Steel Corporation examine divers moyens de moderniser son aciérie de Sydney, le ministre peut-il nous dire quel rôle jouent les fonctionnaires de son ministère dans cet examen?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la Sysco et mon ministère se sont consultés jusqu'à un certain point. Toutefois, je ne suis pas en mesure pour l'instant de faire part au député des détails de ces consultations. Il nous faudra probablement quelques semaines encore avant de déterminer quels plans ou stratégies conviendraient le mieux à la Sysco et au ministère.

M. Muir: Je remercie le ministre de sa réponse. Étant donné que l'on envisage d'investir de 200 à 250 millions de dollars dans l'aciérie afin de la moderniser, ce qui permettrait éventuellement d'en diversifier les produits et d'assurer un emploi à plus de 3,000 travailleurs, le ministre peut-il nous dire si son ministère ou le gouvernement aidera la Nouvelle-Écosse à financer ce projet?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, certes si le projet est comme le décrit le député, nous l'examinerons attentivement et l'évaluerons dans son ensemble. Nous lui donnerons notre appui si nous le jugeons valable.

Questions orales

LES PÊCHES

LE REMPLACEMENT DE LA CIPAN—DEMANDE DE RAPPORT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement et, à la même occasion, lui souhaiter la bienvenue après sa discussion avec Brigitte Bardot.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Roméo, Roméo, où es-tu mon Roméo?

M. Crouse: Les discussions se poursuivent à Ottawa jusqu'au 25 mars en vue de fixer le cadre d'un accord de collaboration mutilatérale pour remplacer la CIPAN. Jusqu'ici la CIPAN imposait les contingents tant en deçà qu'au-delà de la limite de 200 milles. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre en 1978 et après, dans le cadre de la gestion internationale de nos pêches, tant dans notre limite de 200 milles que dans les secteurs de pêche adjacents, et quelles mesures seront prises dans le cadre de la collaboration scientifique dans ce domaine en général?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question du député, Madame Bardot n'est pas venue chercher à Ottawa tous les faits qui lui auraient été fournis, au grand complet, si elle les avait demandés.

• (1500)

A propos de l'autre question soulevée par le député, je signale que les réunions concernant l'avenir de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique-Nord ont lieu à l'heure actuelle et je ne peux donc pas fournir pour l'instant le genre de réponse à long terme que demande le député. Quand la réunion sera terminée, je lui fournirai les renseignements voulus, soit au comité permanent des pêches et des forêts soit à la Chambre.

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE D'ACCORDER LES MÊMES DÉDUCTIONS FISCALES À TOUS LES CONDUCTEURS DE CAMION

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Le ministre sait sans doute que les conducteurs de camion qui travaillent pour des compagnies dont l'activité principale est le transport, peuvent déduire un certain montant aux fins de l'impôt pour les repas et les frais de séjour, et que tous les autres conducteurs de camion dont l'activité principale des compagnies pour lesquelles ils travaillent n'est pas le transport, sont privés de cette possibilité. Étant donné cette injustice flagrante, est-ce que l'honorable ministre a l'intention de réviser la politique de son ministère, et ainsi permettre à tous les conducteurs de camion qui travaillent plus de 10 heures par jour, et qui parcourent plus de 200 milles par jour, de pouvoir bénéficier de cette déduction fiscale?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette mais c'est la répétition d'une question posée plus tôt aujourd'hui.